

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1794 à 1826

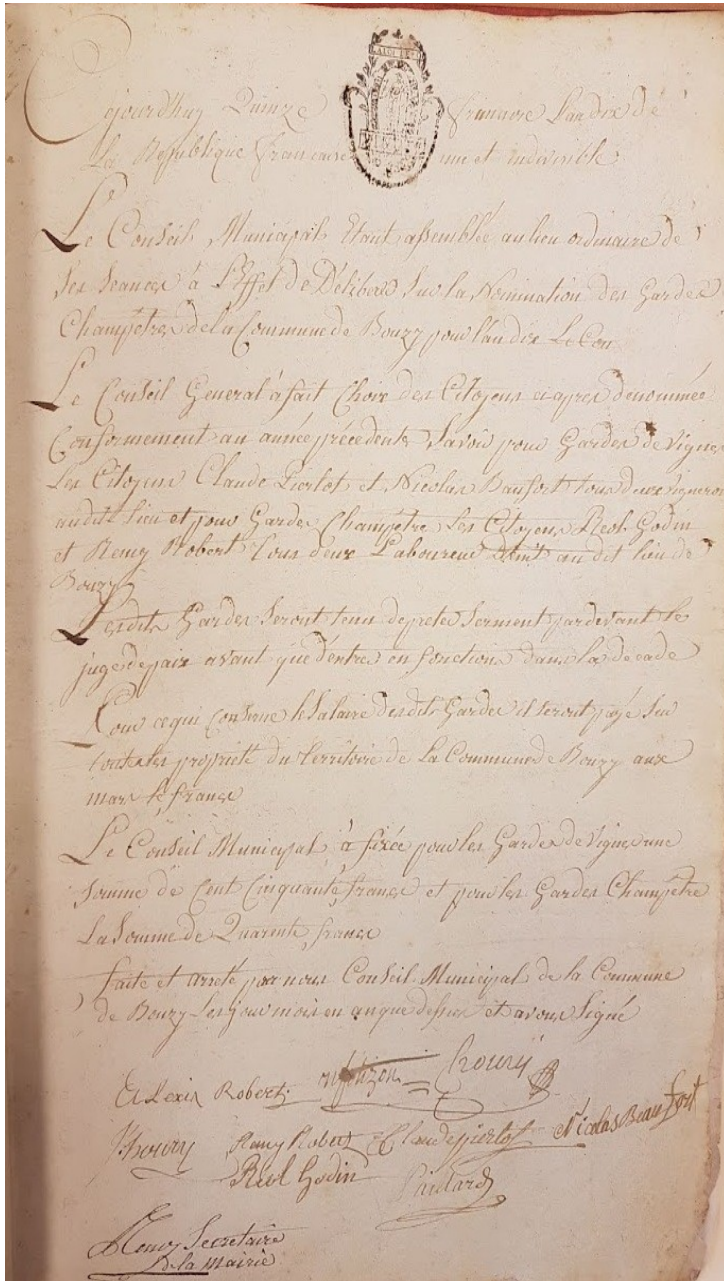
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17679

-0-

fiche n°5

15 frimaire an 10 (6 décembre 1801) – Nomination de gardes champêtres



« Ce jourd'huy 15 frimaire l'an dix de la République française une et indivisible Le Conseil municipal étant ensemble au lieu ordinaire de ses séances à l'effet de délibérer sur la nomination des gardes champêtres de la commune de Bouzy pour l'an dix.

Le Conseil général a fait choix des citoyens ci après dénommés conformément au année précédente à savoir pour gardes de vignes les citoyens Claude Pierlot et Nicolas Beaufort tous deux vigneronns au dit lieu et pour gardes champêtres les citoyens Réol Godin et Remy Robert tous deux laboureurs au dit lieu de Bouzy.

Lesdits gardes seront tenus de prêter serment par devant le juge de paix avant que d'entrer en fonction dans la décade.

Pour ce qui concerne le salaire desdits gardes ils seront payés sur toutes les propriété du territoire de la commune de Bouzy aux mars le francs.

Le conseil municipal a fixé pour les gardes de vignes une somme de cent cinquante francs et pour les gardes champêtres la somme de quarente francs.

Faite et arrêté par nous conseil municipal de la commune de Bouzy les jour mois en an que dessus et avons signé
Alexis Robert, N. Fetizon, Houry
J. Houry, Remy Robert, Claude Pierlot, Nicolas Beaufort
Reol Godin, Paillard »